

Sous-direction des Personnels et de la formation

AVIS DE RECRUTEMENT

L'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou lance un recrutement par voie de concours sur titre de l'exercice 2022 concernant le corps des Maîtres Assistants de grade de Maître Assistant classe B selon les filières et spécialités suivantes :

- Les dossiers de candidatures doivent être déposés via la plateforme numérique « Progrès » à partir du site électronique : <https://progres.mesrs.dz/webrecrutement>

Etablissement Universitaire	Filière	Spécialité	Priorité	Nombre de postes Ouverts : 63	Faculté	Conditions d'accès
Université Mouloud MAMMERI DE Tizi - Ouzou	Sciences économiques	- Entrepreneuriat et Développement Local. - Entrepreneuriat et Développement des Territoires. - Economie Monétaire et Bancaire	/	05	Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et Sciences de Gestion	Sur titre : Les titulaires du doctorat d'Etat ou doctorat ou du diplôme de docteur en science ou d'un diplôme reconnu équivalent. -Concours sur titre : Les titulaires du diplôme de magister ou d'un diplôme reconnu équivalent.
	Sciences de Gestion	- Management et Marketing des entreprises - Management des entreprises	/	03		
	Langue et cultures Amazighes	- Toutes spécialités confondues	/	01	Faculté des lettres et Langues	
	Langue et Littérature Anglaise	- Toutes spécialités confondues	/	01		
	Langue et littératures Arabes	- Toutes spécialités confondues	/	02		
	Traduction	- Toutes spécialités confondues	/	06	Faculté de Génie Electrique et Informatique	
	Automatique	- Toutes spécialités d'Automatiques confondues	/	04		
	Informatique	- Informatique	/	01		
	Electronique	- Toutes spécialités d'Electroniques confondues	/	04		
	Electrotechnique	- Toutes spécialités d'Electrotechnique confondues	/	04		

Les candidats déclarés définitivement admis au concours avant l'installation dans le grade de Maître Assistant classe B, doivent compléter leurs dossiers par les pièces suivantes :

- Une (01) copie d'une attestation justifiant la position vis-à-vis du service national ;
- Un (01) extrait de résidence ;
- Un (01) acte de naissances ;
- Deux (02) Certificats médicaux (général et phthisiologie) ;
- Deux (02) photos d'identité ;

En plus des documents cités ci dessus, Les candidats déclarés définitivement admis au concours, doivent compléter leurs dossiers par les pièces suivantes :

- Une (01) copie de l'attestation d'équivalence délivrée par le MESRS pour les diplômes obtenus à l'étranger **précisant la mention du diplôme équivalent** délivré ;
- Certificats d'inscriptions pour la préparation de la thèse de doctorat s'il y a lieu (pour chaque année d'inscription) ;
- Copie des documents justifiant les travaux scientifiques ou études réalisés dans le domaine de sa filière et de sa spécialité avant ou après l'obtention du diplôme demandé (copie de l'article ; attestation de participation **signée par le responsable de la manifestation scientifique, Recteur, Doyen, Directeur du Centre universitaire ou d'Ecole, Président de la conférence, Directeur ou Chef du Laboratoire ayant organisé la manifestation**);
- Certificats de travail justifiant l'expérience professionnelle du candidat dans le secteur de l'enseignement dans des établissements de l'enseignement supérieur (selon le model défini qui doit être téléchargé du site web de l'établissement universitaire concerné) ;
- Certificats de travail justifiant l'expérience professionnelle du candidat dans le secteur de l'enseignement, après l'obtention du diplôme demandé, dans des établissements des autres secteurs, accompagnés du certificat d'affiliation délivré par la CNAS ;
- Certificats de travail justifiant l'expérience professionnelle du candidat dans le secteur de l'enseignement, après l'obtention du diplôme demandé, au titre des postes d'encadrement au niveau des établissements et des administrations publiques et / ou des établissements et des organismes publics et privés, accompagnés du certificat d'affiliation délivré par la CNAS ;
- Une (01) Fiche familiale d'Etat civil pour les candidats mariés ;
- Une copie (01) de la carte d'handicap, si nécessaire ;
- Une autorisation de participation au concours de recrutement délivrée par l'organisme employeur pour les fonctionnaires ;

NB :

- Le délai des inscriptions au concours de recrutement via la plate forme numérique est fixé à 15 jours ouvrables à compter de la date de sa première parution dans les quotidiens nationaux.
- Tout candidat absent à l'entretien devant le jury à la date et l'heure fixées sur la convocation, sera exclu du recrutement et / ou concours sur titres.
- Le candidat peut consulter les résultats de sa candidature au concours de recrutement pour l'accès au grade de Maître Assistant classe B via la plateforme numérique « **Progrès** » en utilisant son compte électronique et ceci après les avoir affichés par l'université.

Observation : Tout dossier incomplet ou déposé hors délais ne sera pas pris en considération.